Urbanisme lausannois. Partie 1, Largeur de vue et ouverture d'esprit

Autor(en): **Ruffy, Victor**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 838

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023102

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La privatisation du 700e
(suite)

Il n'y aura plus qu'à faire le décompte des prestations utilisées pour mesurer leurs succès respectifs - et corriger si nécessaire le tir en cours de CH 91. On pourra ainsi, tentation quasiment irrésistible "suivre électroniquement" certains visiteurs, histoire de faire leur portrait d'après leur parcours.

Aurions-nous échappé à Orwell en 1984 pour y tomber en 91 ? En tout état de cause, la CH-fiction est en marche, tout comme la privatisation du 700e. YJ

LIBERTE ET PATRIE URANAISE

(*yj*) Pour CH 91, ça planche dur dans le canton d'Uri, sur le thème "Notre liberté" titre définitif du projet de Flüelen, qui s'appelait à l'origine "Liberté et Ordre". Pour savoir quelles représentations les Suisses se font de leur liberté, on va interroger toutes sortes d'Helvètes moyens, de l'apprenti menuisier de Kreuzlingen à l'ouvrière de La Chaux-de-Fonds, en passant par un paysan de montagne de Truns (GR), une secrétaire de Zurich et ... un Conseiller aux Etats de Lausanne. D'après l'âge indiqué, on devine son nom : Edouard Debétaz, superbe défenseur de la liberté acquise et de la patrie vaudoise-radicale. Autant dire que cette dernière pourrait bien bénéficier encore des services de "Monsieur Vaudois" jusqu'en 1991, dernière année de la prochaine législature.

QUI A ECRIT CELA ?

Votre journal parle sans cesse
D'un très grand parti libéral.
Je n'y crois pas, je le confesse ;
Ce sont là propos de journal.
Si jamais le libéralisme
Ici bas formait un parti,
Un parti sans charlatanisme,
Il serait petit, tout petit.

Manuscrit exposé actuellement à la Bibliothèque nationale à Berne, découvert par Charles-F. Pochon, solution en page 6

URBANISME LAUSANNOIS (1)

Largeur de vue et ouverture d'esprit

(*vr*) Etant donné que la plupart des acteurs impliqués dans l'opération de la vallée du Flon paraissent désormais convaincus qu'il faut rapidement mettre en place une procédure qui, sur la base de quelques indications de départ, permettra l'ouverture d'un concours d'idées, il est inutile de pérorer sur les erreurs du passé même tout récent. Qu'il suffise de savoir que, n'était-ce notre conviction, inébranlable aujourd'hui comme hier, que le réaménagement de cette plate-forme de 70'000 m^2 est un enjeu social et économique capital et qu'il fallait absolument remettre l'ou-vrage sur le métier, nous aurions aisément succombé à la "Schaden-freude" en nous disant : "allez-y seulement et bien du plaisir dans l'exécution d'un tel plan !"

On ne reviendra pas sur l'intérêt qu'il y aura à rendre cohérent le réseau des diverses lignes de transports qui feront désormais de la gare du Flon l'extension depuis longtemps rêvée de la gare centrale CFF. On doit cependant prendre garde de ne pas séparer transports et urbanisme. Les éléments de ces deux domaines se trouvent en interaction. Et quand nous disons urbanisme, avant de songer aux aspects formels sur lesquels nous reviendrons dans un prochain article, nous pensons aux diverses fonctions, aux types d'activités secondaires et tertiaires possibles. Le fait même que des lignes de transport interurbaines et régionales convergeront en un point de cet espace pour se greffer sur le réseau national oblige que l'on s'interroge sur la nature même du secondaire - et du tertiaire surtout - qui ne dépendront plus seulement d'une échelle communale, mais bien d'une échelle régionale, cantonale, voire nationale.
Non seulement une telle réalité devrait permettre à chaque citoyen d'exprimer son avis au-delà comme en deçà de Vernand ou de Montheron. Mais encore elle implique la responsabilité des autorités aux échelles régionale, cantonale et fédérale. Dans la mesure où des dizaines de millions vont être investis de manière très généreuse par la Confédération et par le Canton, personne à Chavannes comme à Echallens, à Berne comme en Appenzell ne pourrait comprendre que l'on ne mette pas tout en oeuvre pour offrir le maximum de garanties à la réalisation d'un bon projet.
Non sans raisons, les citoyens et citoyennes, quatrième force d'abord redoutée puis soudainement sollicitée, ont eu l'impression que dans le marché à trois réunissant la Holding du LO (Lausanne-Ouchy), le Service technique administratif de la ville de Lausanne et les autorités politiques de la capitale, les rapports de force étaient trop déséquilibrés. En l'absence d'un programme politique, une vision des choses unilatérale n'était-elle pas parvenue à s'imposer trop aisément ?
Attendu que la propriété foncière est une des formes de la propriété et que cette dernière est garantie par la Constitution, il convient de la respecter comme telle et par conséquent de tenir compte des droits du propriétaire. La Holding LO occupe indéniablement une position clé. Saura-t-elle admettre la fonction sociale de son bien acquis au siècle passé et sauf erreur partiellement reçu à titre gratuit ?
On sait que les aménagements d'alors ont représenté des travaux de grande envergure marquants pour la phase d'industrialisation de Lausanne. Ce qui se profile maintenant est un profond remaniement urbain dicté par l'avènement d'une société post-industrielle.

L'entreprise s'inscrit dans le droit fil de la mission initiale suivie par la famille Mercier, fondatrice du LO ; elle devra inciter l'actuelle société à collaborer à une nouvelle grande oeuvre. Ce serait en tout cas beaucoup plus souhaitable que la poursuite d'un bras de fer, un raidissement des positions et le recours à des mesures exceptionnelles telles que l'établissement d'une zone réservée (art. 27 de la loi fédérale) ou encore l'éventualité d'un plan d'extension cantonal prévu à l'art. 53 de la LCAT.